

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

MERCREDI 2017/10/04
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents : M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500 \$ et plus

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 Demande d'autorisation de l'école polyvalente de Disraeli pour faire du porte-à-porte pour la campagne de financement.
- 9.2 Autorisation de signature du contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Cabaret des arts.
- 9.3 Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.
- 9.4 Adoption du règlement numéro 636 – Règlement déléguant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des différentes rues.
- 9.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 625 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017.
- 9.6 Financement à long terme de l'emprunt de 625 000 \$ pour le règlement numéro 627.

- 9.7 Vente de la rétrocaveuse (1989) aux Entreprises Jean-Guy Landry inc.
- 9.8 Rémunération du personnel électoral pour l'élection du 5 novembre 2017.
- 9.9 Demande d'aide financière pour l'animation par deux (2) bénévoles aux résidents de la « Maison la Roseraie ».
- 9.10 Autorisation de paiement à Original Design pour la signalisation à l'usine de filtration de l'eau potable.
- 9.11 Demande d'aide financière du comité de l'album de finissants de l'école polyvalente de Disraeli.
- 9.12 Nomination de trois (3) nouveaux officiers pour le service des Incendies.
- 9.13 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers.
- 9.14 Rapport annuel d'usage de l'eau potable report de l'installation des compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels.
- 9.15 Activité de reconnaissance du patrimoine bâti organisé par la MRC des Appalaches.
- 9.16 Autorisation de paiement à Etang.ca Ltée pour l'achat de déglaceurs dans le projet de la marina.

10.- URBANISME

- 10.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 831 rue Lavoie, lots numéro 5 514 848 et 5 514 115.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Usine de filtration d'eau potable – inauguration en octobre.
- 11.2 Fermeture marina municipale.
- 11.3 Fermeture parcs publics en octobre.
- 11.4 Travaux rue Saint-Roch.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire
du 4 octobre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 4 octobre 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier et M. Rock Rousseau sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire. Mme Juliette Jalbert et M. Alain Brochu sont absents pour cette assemblée.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-2017-269

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10-2017-270

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 20 septembre a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Rencontre du 26 septembre 2017.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

10-2017-271

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

10-2017-272

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 septembre 2017, totalisant 211 587.26 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 **Demande d'autorisation de l'école polyvalente de Disraeli pour faire du porte-à-porte pour la campagne de financement.**

10-2017-273

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

Que le Conseil autorise les élèves de l'école polyvalente de Disraeli à faire du porte-à-porte pour leur campagne de financement durant la période du 5 octobre au 15 novembre 2017.

Que le Conseil autorise également aux élèves finissants de faire du porte-à-porte durant la période du 7 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Autorisation de signature du contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Cabaret des arts.**

10-2017-274

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat intervenu avec Mme Madeleine Marcotte pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Cabaret des arts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.**

10-2017-275

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement à Construction de l'Amiante au montant de 39 984.72 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, décompte numéro 13.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Adoption du règlement numéro 636 – Règlement délégrant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des différentes rues.**

10-2017-276

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil adopte le règlement numéro 636 – Règlement délégrant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des différentes rues.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 625 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017.**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Disraeli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 625 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
627	625 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet

emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 627, la Ville de Disraeli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

10-2017-277

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
 Et résolu,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 octobre 2017 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	24 200 \$	
2019	24 900 \$	
2020	25 500 \$	
2021	26 100 \$	
2022	26 900 \$	(à payer en 2022)
2022	497 400\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 627 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Financement à long terme de l'emprunt de 625 000 \$ pour le règlement numéro 627.

Date d'ouverture :	4 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7900 %
Montant :	625 000 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

24 200 \$	2,79000 %	2018
24 900 \$	2,79000 %	2019
25 500 \$	2,79000 %	2020
26 100 \$	2,79000 %	2021
524 300 \$	2,79000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,79000 %

2 - CD DU CARREFOUR DES LACS

24 200 \$	2,85900 %	2018
24 900 \$	2,85900 %	2019
25 500 \$	2,85900 %	2020
26 100 \$	2,85900 %	2021
524 300 \$	2,85900 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,85900 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 200 \$	2,00000 %	2018
24 900 \$	2,25000 %	2019
25 500 \$	2,50000 %	2020
26 100 \$	2,70000 %	2021
524 300 \$	2,80000 %	2022

Prix : 98,61500 Coût réel : 3,09734 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est,

10-2017-278

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Disraeli accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 625 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 627. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Vente de la rétrocaveuse (1989) aux Entreprises Jean-Guy Landry inc.

10-2017-279

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

Que le Conseil autorise la vente de la rétrocaveuse (1989) aux Entreprises Jean-Guy Landry inc. au montant de 6 700 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Rémunération du personnel électoral pour l'élection du 5 novembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2017 se tiendra le jour du scrutin pour l'élection municipale ;

10-2017-280

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'établir les salaires du personnel électoral qui travaillera durant le processus électoral ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

Que le Conseil établit le salaire du personnel électoral pour l'élection du 5 novembre 2017 selon le tableau suivant :

Président d'élection

Jour du scrutin	tarif selon le tarif MAMOT
Vote par anticipation	tarif selon le tarif MAMOT
Confection de la liste électorale	0.50 \$ / électeur
Sans confection de la liste électorale	0.40 \$ / électeur
Autres tâches (commission révision, formation employés, rencontre candidats)	400 \$

Secrétaire d'élection

¾ du président

Adjoint du président d'élection

½ du président

Commission de révision (réviseurs)

Salaire minimum + 30%

Vote par anticipation & jour du scrutin

Scrutateur	Salaire minimum en vigueur + 50 %
- Dépouillement	Salaire minimum en vigueur + 50 %
Secrétaire du bureau de vote	Salaire minimum en vigueur + 35 %
- Dépouillement	Salaire minimum en vigueur + 35 %

Table de vérification

Président	Salaire minimum en vigueur + 40 %
(Vote par anticipation et jour du scrutin)	
Membre de la table	Salaire minimum en vigueur + 40 %
(Vote par anticipation et jour du scrutin)	

PRIMO

Salaire minimum en vigueur + 50 %
(Préposé à l'information et au maintien de l'ordre) + transport des urnes

Préposé à l'information

Salaire minimum en vigueur + 20 %

Prix pour formation

20 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Demande d'aide financière pour l'animation par deux (2) bénévoles aux résidents de la « Maison la Roseraie ».

CONSIDÉRANT QUE deux (2) bénévoles présentent différentes activités d'animation auprès des usagers de la Maison de la Roseraie ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités permettent de divertir les usagers de la Maison la Roseraie ;

10-2017-281

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise un montant de 300 \$ pour la présentation des activités à la Maison la Roseraie pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Autorisation de paiement à Original Design pour la signalisation à l'usine de filtration de l'eau potable.**

10-2017-282

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise le paiement à Original Design au montant de 5 901.67 \$ taxes incluses pour la signalisation à l'usine de filtration de l'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Demande d'aide financière du comité de l'album de finissants de l'école polyvalente de Disraeli.**

10-2017-283

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 65 \$ comme participation à l'album des finissants de l'école polyvalente de Disraeli, que le montant sera déboursé en janvier 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Nomination de trois (3) nouveaux officiers pour le service des Incendies.**

10-2017-284

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'officier Jacques Rousseau du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder au remplacement de M. Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédérick Proulx et M. Sylvain Goulet ont réussi le cours d'officier non urbain;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Goulet a signifié son intérêt pour suivre le cours d'officier;

CONSIDÉRANT QUE le service des Incendies a besoin de trois (3) nouveaux officiers pour l'attaque incendie;

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

QUE le Conseil nomme M. Frédérick Proulx et M. Sylvain Goulet comme officier non urbain pour le service des Incendies.

QUE le Conseil autorise M. Éric Goulet à suivre la formation d'officier non urbain et que M. Goulet aura 24 mois pour obtenir et réussir cette formation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONDIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli prévoit la formation de trois (3) pompiers niveau 1, un (1) officier non urbain, trois (3) opérateurs d'autopompe, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Rapport annuel d'usage de l'eau potable report de l'installation des compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la mise aux normes de son usine de traitement de l'eau potable en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'usine sera livrée à la Ville en octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle usine est en période de rodage depuis cette date et qu'une période de plusieurs semaines sera nécessaire avant un fonctionnement à 100 % de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de l'usine a pris douze (12) années avant de voir le jour et durant cette période le réseau de distribution de l'eau a été contaminé avec le manganèse de façon importante ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli devra procéder durant les 18 prochains mois à un nettoyage important de son réseau afin d'éliminer les dépôts de manganèse qui recouvrent l'intérieur de nombreuses conduites d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce rinçage une grande quantité d'eau sera requise et amènera par le fait même de fausses données dans l'utilisation de notre eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport d'usage de l'eau potable, la Ville devrait procéder à l'installation de compteur d'eau pour les immeubles non résidentiels si les résultats obtenus ne rencontraient par les normes exigées ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2016 confirme que la Ville de Disraeli se trouve en dessous de cette norme provinciale à savoir :

- 371 litres par personne par jour alors que la norme provinciale exigée est de 378 litres par personne par jour.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a toujours maintenu son programme de sensibilisation et d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en marche de la nouvelle usine ainsi que la mise en place du nettoyage du réseau de distribution de l'eau viendront fausser les données de consommation durant les dix-huit (18) prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE suite au rinçage de tout son réseau, une période de 12 mois de fonctionnement de l'usine sera nécessaire avant d'avoir les données réelles de consommation de notre population ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel il serait prématuré de procéder à l'installation de compteur d'eau pour les immeubles non résidentiels ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus judicieux de reporter cette installation des compteurs d'eau à l'année 2021, si les résultats obtenus de l'année de fonctionnement confirment cette nécessité ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

10-2017-286

QUE le Conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, direction des Infrastructures que la Ville reportera à l'année 2021 l'installation des compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels seulement dans le cas où les résultats obtenus justifieraient une telle procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Activité de reconnaissance du patrimoine bâti organisé par la MRC des Appalaches.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches organisera le 25 novembre 2017 une activité de reconnaissance régionale pour le patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité est invitée à désigner un récipiendaire pour cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté au Conseil une recommandation pour le récipiendaire au niveau du patrimoine bâti;

10-2017-287

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil municipal présente comme récipiendaire de la reconnaissance du patrimoine bâti pour la Ville de Disraeli la propriété sise au 338, avenue Champlain à Disraeli.

QUE les documents d'information nécessaire pour ce bâtiment soient joints à la présente résolution pour présenter à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Autorisation de paiement à Etang.ca Ltée pour l'achat de déglaceurs dans le projet de la marina.**

10-2017-288

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Etang.ca Ltée au montant de 9 322.98 \$ taxes incluses pour l'achat de déglaceurs dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 831 rue Lavoie, lots numéro 5 514 848 et 5 514 115.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 831 rue Lavoie, lots numéro 5 514 848 et 5 514 115;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la subdivision de deux lots en trois (3) lots distincts d'une largeur respective de 49.36 mètres, 49.39 mètres et de 49.41 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres pour des lots non desservis et situés à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne crée aucun préjudice au voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'autoriser la demande;

10-2017-289

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 831 rue Lavoie, lots numéro 5 514 848 et 5 514 115.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Usine de filtration d'eau potable– inauguration en octobre.
- 11.2 Fermeture marina municipale.
- 11.3 Fermeture parcs publics en octobre.
- 11.4 Travaux rue Saint-Roch.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13.1 Le maire invite ↵ les membres du conseil à poser des questions.
- 13.2 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

10-2017-290

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE cette séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucun

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
